



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 24/33 relative aux subventions et contributions diverses 2024

Les membres de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, réunis le vendredi 27 septembre 2024,

DÉCIDENT, après les avis favorables du Bureau du 3 juin et du 19 juillet 2024,

D'accorder une subvention pour :

APESA	Subvention	2 000,00 €
EUROSIMA	Subvention	3 000,00 €
Festival des métiers du bois	Contribution	1 000,00 €
Association des Directeurs Généraux des CCI	Cotisation	650,00 €
ADIL	Cotisation	300,00 €
LANDES ATTRACTIVITÉ – Marque "Landes, Terre des Possibles"	Contribution	6 500,00 €

ET DONNENT

Délégation au Président de la CCI afin d'effectuer toutes les formalités en vue de la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mont de Marsan, le 1^{er} octobre 2024

Le Président

DocuSigned by:


3BF519D98D1E490...
François LAFITTE